



Breuillet

AM/035/2025

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME JOHANNA GRECO, DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS CAMILLE MAGNE

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature donnée à **Mme Johanna GRECO**, Directrice accueil de loisirs Camille Magné dans le cadre de ses attributions, pour :

- Signature des attestations de présence des enfants aux accueils de loisirs pour les familles

Article 2 : Publication, notification, exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

et dont l'ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Adressée à Madame La Directrice Générale Adjointe.

Mis en ligne le 31/07/2025 à 10h12

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219101052-20250505-AM0352025-A

Notifié le 26/05/25

Fait à Breuillet, le 5 mai 2025

Directeur accueil de loisirs Camille Magné

Le Maire

Johanna GRECO



Veronique MAYEUR

